

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 7
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickaël ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27102025_06 Clôture du budget annexe Lotissement les Jonquilles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Instructions budgétaires et comptables (M57),
Vu la délibération D29022016-06 en date du 29 février 2016 portant création du Budget annexe dénommé « Lotissement Les jonquilles »

Par délibération D29022016-06 du 29 février 2016 le Conseil Municipal a approuvé la création du budget annexe « Lotissement communal les Jonquilles ».

Les travaux étant achevés et l'intégralité des lots ayant été vendue, il est précisé que le budget ne présente plus de mouvement comptable car l'ensemble des opérations attendues est réalisé.

Il est donc proposé de clôturer le budget annexe et de procéder à la reprise des résultats et à l'intégration de l'actif.

Cette opération d'intégration de l'actif et du passif de budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune. Celui-ci procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune.

Le décompte détaillé du budget annexe fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 404 330,63€

Il est proposé de procéder au reversement de cet excédent du budget annexe au budget principal de la commune avec les opérations comptables ci-dessous :

Budget annexe lotissement :	compte 65822 reversement de l'excédent au BP
Budget principal :	compte 75821 intégration excédent du budget annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRONONCER** la clôture du budget annexe lotissement communal « Lotissement Les Jonquilles » au 31/12/2025 ;
- **DE CONFIRMER** que les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats et le reversement au budget principal de la commune de l'excédent de fonctionnement ont été prévus au Budget Principal 2025 ;
- **DE TRANSFERER** le résultat de clôture de 404 330,63€ du budget annexe au budget principal ;
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire Michel VALLA, ou son représentant, à signer tout acte assurant la bonne exécution de la présente, notamment pour une éventuelle régularisation de la TVA.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

